



## Règlement du concours 2019 « le Petit Prix de Rome »

Dans le cadre de l'accrochage « 10 ans d'acquisitions, partie 2 », consacré aux arts graphiques (au musée Réattu du 19 octobre au 29 décembre 2019), la Ville d'Arles organise un concours intitulé « le Petit Prix de Rome ». Il s'agit de la 3<sup>e</sup> édition : en 2017 il avait été initié autour de l'exposition « Jacques Réattu, *arelatensis* – Un rêve d'artiste » et reconduit en 2018 autour de la rétrospective du travail de Véronique Ellena.

Ce concours offre au public la possibilité de suivre les traces d'artistes des collections du musée, en participant à un concours inspiré de celui de l'Académie de France à Rome. Après la peinture et la photographie, **il est cette année consacré au dessin.**

Comme au temps de Réattu, les participants volontaires, **non-professionnels de tout âge**, auront 72 jours pour élaborer une proposition graphique au format et au sujet imposé.

Un jury de professionnels de la culture se réunira en décembre pour sélectionner la meilleure création.

Le gagnant remportera un week-end à Rome, pour découvrir les merveilles admirées par des siècles d'artistes avant lui.

- **Conditions de participation**

Le concours est ouvert aux participants volontaires amateurs non-professionnels de tout âge.

Les inscriptions sont ouvertes **du lundi 26 août au vendredi 13 septembre 2019 à 10h**, auprès du Service des publics du musée. (04.90.49.35.23 ou [reattu.publics@ville-arles.fr](mailto:reattu.publics@ville-arles.fr)).

Chaque participant doit remplir un bulletin de participation ainsi qu'une attestation sur l'honneur de son statut de non-professionnel. Le bulletin et l'attestation sont disponibles sur demande à l'accueil du musée, par courrier ou mail, et téléchargeables sur le site Internet du musée.

Ils doivent être remis avant le vendredi 13 septembre 2019 à 10h : à l'accueil du musée, par mail à [reattu.publics@ville-arles.fr](mailto:reattu.publics@ville-arles.fr), ou par courrier :

Musée Réattu – Service des publics

10 rue du Grand-Prieuré

13200 Arles

Une autorisation parentale est demandée pour tout participant mineur.

Toute inscription hors délai ne sera pas prise en compte.

Le sujet et le format imposé seront annoncés par mail aux candidats, ainsi que sur la page Facebook et à l'accueil du musée, le **vendredi 13 septembre 2019 à partir de 10h**.

Le matériel nécessaire à la réalisation des dessins est à la charge des participants.

- **Remise des travaux**

Les travaux remis devront être exclusivement réalisés en **dessin** (toutes techniques possibles). Le format sera imposé.

Chaque dessin devra obligatoirement être accompagné d'une **courte note d'opportunité** (400 caractères maximum, espaces compris).

Il ne sera admis qu'un seul dessin par participant.

Les travaux seront présentés au jury de façon anonyme. Toute signature et signe distinctif seront donc éliminatoires.

Les formats non respectés et les travaux hors sujet ne seront pas pris en compte par le jury.

Le dessin et la note d'opportunité devront être remis au musée au plus tard le **lundi 25 novembre 2019 à 17h** : en main propre contre signature et remise d'un bon de réception, ou par voie postale avec accusé de réception (cachet de la Poste faisant foi).

Les travaux remis après cette date ne seront pas pris en compte.

- **Déroulement du jury**

Un jury composé d'au moins 3 personnes (professionnels des musées, élus et artistes) se réunira en décembre pour sélectionner le dessin gagnant.

Le jury est souverain dans l'appréciation des travaux présentés.

Le résultat restera confidentiel jusqu'à la remise du prix.

- **Prix**

Le gagnant remportera un séjour à Rome comprenant : un aller-retour en avion pour deux personnes (Marseille-Rome) et deux nuits d'hôtel 3 étoiles, d'une valeur totale de 650€.

- **Remise du prix**

Le nom du gagnant sera annoncé **vendredi 13 décembre 2019 à 18h**, lors d'une cérémonie de remise du prix ouverte au public.

- **Propriété des travaux**

Chaque participant au concours reste propriétaire de son dessin. Le musée restituera les travaux dans les mêmes conditions que celles de leurs envois.

Aucune exploitation commerciale ne sera faite des images réalisées dans le cadre de ce concours.